

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

Date de convocation : le 10 juin 2015.

date d'affichage : le 06 juillet 2015.

Présents : Gilles NOËL, Anne-Marie BACHOLLET, Jean-François OCHAT, Raymonde REGNIER, Nathalie JOUANNEAU, Christiane BOCQUET, Thomas GUYOT-SIONNEST, Fabrice BALLE, Elisabeth LELU.

Absents excusés : Anthony LEFORESTIER a donné pouvoir à Gilles NOËL et Alain VERRIER à Raymonde REGNIER

Absents : Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT, Christophe MILLOT et Michel PIGOURY.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Bachollet est élue secrétaire à l'unanimité.

Le quorum est atteint, M. le Maire propose de démarrer la séance du conseil municipal et propose d'adopter le procès verbal du Conseil du 13 avril 2015 –

Le procès verbal est adopté à la majorité avec 2 abstentions (R REGNIER et A VERRIER) ;

M. le Maire propose de soumettre au vote l'ajout de 5 questions à l'ordre du jour :

1. travaux sylvicoles 2015 en forêts communales ;
2. marché de maîtrise d'œuvre à l'école maternelle ;
3. convention d'installation d'une station de mesures météorologiques sur la commune ;
4. maîtrise d'œuvre du chantier de rénovation de l'hébergement au château - honoraires complémentaires ;
5. création d'une provision pour le chauffage des locataires du logement communal, 1, place du marché ;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Ordre du jour

Ordre du jour :

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2015 ;
- 2 Voierie communale ;
- 3 Lotissement communale ;
- 4 Administration – Finances ;
- 5 Entretien ;
- 6 Energie ;
- 7 Intercommunalité
- 8 Enlèvement de dépôts illicites de déchets ménagers
- 9 travaux sylvicoles 2015 en forêts communales ;
- 10 marché de maîtrise d'œuvre à l'école maternelle ;
- 11 convention d'installation d'une station de mesures météorologiques sur la commune ;
- 12 maîtrise d'œuvre du chantier de rénovation de l'hébergement au château - honoraires complémentaires ;
- 13 création d'une provision pour le chauffage des locataires du logement communal, 1, place du marché ;
- 14 Questions Diverses

### Voierie communale

#### *Travaux d'évacuation d'eaux pluviales - Chiry*

M le Maire rappelle qu'après avoir constaté, à Chiry, des désordres récurrents à l'intérieur d'une propriété privée, causés par des écoulements d'eaux pluviales non canalisés, il est nécessaire de conduire des travaux depuis la voie publique. Une opération d'investissement susceptible de mettre fin à cette situation a été inscrite sur le BP

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

2015. Après consultation auprès d'entreprises locales, M le Maire propose de retenir la SARL BRETON, spécialisée dans les travaux de terrassement, de pose de caniveau et conduite d'eau - 4 170€ HT, soit 5 004€ TTC qui pourra exécuter les travaux dès l'autorisation des propriétaires en ce qui concerne le passage du tube appelé à évacuer les eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE le lancement des travaux, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015, opération 259 et AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tout document attenant à cette opération.

### *Dossier de consultation des entreprises - route de Chantemerle*

La Ville adhère à un groupement de commande en matière de voirie avec 16 autres communes et a confié à Nièvre Ingénierie la maîtrise d'œuvre de l'opération - délibération du 24/2/2015. Le BP 2015 intègre des travaux sur la route de Chantemerle. Il s'agit d'approuver le Document de Consultation des Entreprises et de retenir la procédure d'appel d'offres adaptée.

Les travaux démarreront de façon conjointe avec les autres collectivités appelées à délibérer (grave émulsion et de revêtement de chaussée de type ESU - protégeant ainsi la chaussée des infiltrations d'eau et de l'abrasion par le trafic de – 200 véhicules/jour afin d'obtenir la texture et l'adhérence requise sur les trois sections les plus endommagées de la route de Chantemerle. Les accotements seront recouverts de GNT).

Le mois dernier, les Services Techniques ont rebouché les trous de cette route avec plus de 5 Tonnes de matériaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

ADOPTE le Document de Consultation des Entreprises – DCE et la procédure ;  
AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

### *Amélioration de la sécurité routière de la RN 151*

Les services de l'Etat engagent les travaux de renouvellement de la bande de roulement entre les deux entrées de ville à la mi-septembre prochain. La Ville, propriétaire de l'îlot central, situé avenue de La Charité et des trottoirs, engage préalablement une modification de cette entrée d'agglomération, susceptible d'améliorer les conditions de sécurité des automobilistes, cyclistes, poids lourds (+ de 2 000 véhicules/jour, dont 20% de PL) et piétons. Le BP 2015 inclut une dépense d'investissement pour ce faire et le conseil municipal a délibéré favorablement pour une maîtrise d'œuvre confiée à Nièvre Ingénierie et que le marché de travaux est lancé en ligne (e'Bourgogne) depuis peu avec un retour des offres des entreprises attendu au 15/7/2015.

Un plan de travaux en 4 principaux points :

1. création d'une chicane dans les 2 sens de circulation, tout en préservant la possibilité de passage des convois exceptionnels,
2. réduction de la taille de l'îlot à 1m, protégé par une bordure haute de plusieurs dizaines de centimètres,
3. le maintien des voies à 3,50m et la création d'une bande sur largeur roulable de 1,50 m dans le sens sortant pour les convois exceptionnels,
4. la création de places de parkings, côté maisons d'habitation et des espaces verts. Une estimation de dépenses sur deux exercices budgétaires est proposée aux élus.

Cet avant-projet nécessite des précisions (l'éventuelle reconstitution d'une partie de la chaussée ou pas sous l'actuel îlot, taille des bordures et deux tranches de travaux, dont 1 conditionnelle/trottoirs et stationnement en 2016) et la prise en compte de l'amélioration pour les piétons et maisons situées dans le virage coté ville.

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

Sont faites les propositions d'ajouter, pour mieux sécuriser les piétons, une barrière dans le virage devant la société immobilière ainsi que l'étude d'un « bombage » en lieu et place de l'actuel ilot central afin d'abaisser le coût de l'opération tout en maintenant le principe de faire ralentir les véhicules. M J. F. OCHAT demande à voir une coupe transversale sur plan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à La MAJORITE (4 abstentions – R. REGNIER et A. VERRIER, J. F. OCHAT et N. JOUANNEAU)

ADOpte l'avant projet ainsi présenté ;

Autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette opération.

### 1. LOTISSEMENT COMMUNAL

*Réalisation d'un ensemble de 3 logements locatifs confiée à Nièvre Habitat - affectation des m<sup>2</sup> de construction*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2015 du 13 avril 2015 concernant la vente de trois lots du lotissement du Châtelet à NIEVRE HABITAT et qu'il a demandé à NIEVRE HABITAT de réaliser la construction de 3 logements locatifs sur le lotissement du Chatelet - RT 2012.

Aujourd'hui, il s'agit d'affecter les surfaces finales de chaque logement (2 T3 de 70 m<sup>2</sup> et 1 T4 de 86 m<sup>2</sup> avec garages. Les loyers, hors chauffage : 493€ et 546€) sur les lots identifiés et de permettre le démarrage des travaux fin juin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la MAJORITE – 2 abstentions (A. Verrier et R. REGNIER)

- approuve la construction d'une opération de 3 logements locatifs sur le lotissement communal du Chatelet, lots 19 et 20 (627 m<sup>2</sup>), lot 21 (734 m<sup>2</sup>) et les lots 24 et 26 (629 m<sup>2</sup>),
- confie à NIEVRE HABITAT la réalisation de ces logements,
- s'engage à céder à NIEVRE HABITAT le terrain viabilisé correspondant aux lots 19, 20, 21,24 et 26, pour un euro symbolique,
- confie au service juridique de NIEVRE HABITAT la rédaction de l'acte administratif relatif à la présente cession,
- s'engage à participer à l'équilibre financier de l'opération par une subvention de 15 000 € par logement soit 45 000 €,
- accorde la garantie communale aux emprunts que NIEVRE HABITAT sera appelé à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou tout autre organisme prêteur pour le financement de l'opération,
- décide d'exonérer NIEVRE HABITAT du paiement de la taxe d'aménagement,
- s'engage à prendre en charge 50 % des frais d'études engagés par NIEVRE HABITAT au cas où la Commune ne donnerait pas suite à l'opération,
- dit que cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations relatives à la réalisation d'un ensemble de 3 logements locatifs confiée à Nièvre Habitat - 17 décembre 2013, 9 mars 2015 et 13 avril 2015,
- autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette opération.

### 4. Administration-Finances

*Décisions modificatives n°1 - opération d'investissement*

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

Le BP 2015 intègre une opération d'acquisition de terrain qu'il s'agit de régulariser d'un point de vue comptable, suite à une erreur de saisie à l'intérieur d'article comptable. L'équilibre du budget n'est pas modifié.

Cette régularisation est adoptée à l'unanimité.

### *Décisions modificatives n°2 - opération d'investissement*

Le nommage des rues des hameaux et de la ville nécessite un ajustement financier de 250€ en créditant l'opération d'investissement initial et ainsi régler l'entreprise, fabricante des plaques.

Cette opération est adoptée à l'unanimité.

### *Participation communale aux frais de transport scolaire par élève - hameaux de Varzy UNANIMITE*

Les élus sont appelés à se prononcer sur le principe de gratuité des frais de transport scolaire des enfants des hameaux de Varzy fréquentant les écoles communales - 2015/2016.

Le principe de gratuité des frais de transport scolaire des enfants des hameaux de Varzy est reconduite pour 2015-2015 à l'unanimité.

### *Reconduction du circuit pour les internes au départ de Cosne sur Loire.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 4 Janvier 2010, la commune de Varzy a mis en place, au départ de Cosne-Cours-Sur-Loire, un circuit de transports scolaires à l'intention d'élèves internes scolarisés au Lycée Professionnel de Varzy.

Il propose à l'assemblée de reconduire l'organisation de ce service pour la rentrée prochaine 2015/2016 et à cet effet, il présente les huit demandes de devis envoyées à différents transporteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire pour l'année scolaire 2015/2016 l'organisation du circuit de transports scolaires destiné aux élèves internes qui seront scolarisés au Lycée Professionnel de Varzy (départ de la gare de Cosne-sur-Loire).
- RETIENT la proposition de Monsieur Thomas DAMIEN « Ambulances du Nohain » de Cosne-Cours-Sur-Loire (58)
- MAINTIENT la participation financière des familles de participations.
- SOLLICITE le renouvellement de l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Départemental de la Nièvre .

### *Ouverture d'une ligne de trésorerie*

M le Maire rappelle que la Ville a récemment lancé un important chantier de rénovation de l'hébergement au château de Varzy, conséquemment subventionné. Afin de fluidifier la trésorerie, il propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 300 K€ sur 12 mois. Quatre établissements bancaires ont été sollicités à cet effet. Deux ont adressé une offre d'ouverture de ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la plus faible commission d'engagement et de la plus faible marge sur T4M et compte-tenu de l'absence tant de commission de mouvement que de commission d'engagement, la proposition

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté, le conseil municipal, à la MAJORITE – 2 abstentions (A. VERRIER et R. REGNIER):

DECIDE le recours à une ligne de trésorerie pour 12 mois,  
DIT que la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté est retenue  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

### *Révision du coût du loyer - bâtiment des Services Techniques*

M le Maire expose à l'assemblée que la Ville loue auprès d'un propriétaire privé un bâtiment dédié aux services techniques depuis octobre 1994, sans qu'aucune augmentation de loyer n'ait été jamais appliquée. Le bail arrive à échéance le 30/9/2015. Il est proposé une révision du loyer, en application du coût à la construction pour la prochaine période, pondérée de 50% à la demande du propriétaire. Le loyer mensuel, payable trimestriellement à terme échu, est désormais fixé à 260€ mensuellement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et ce jusqu'au 30 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

ACCEPTTE l'augmentation de loyer, telle que décrite ci-dessus,

DIT que les crédits de fonctionnement sont intégrés dans le BP 2015

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

### *Subventions communales - associations*

Les élus sont appelés à se prononcer sur quatre nouvelles demandes de subvention en direction d'associations.

- Le drugstore (Maison de retraite) : 150 €
- La ligue des droits de l'homme : 100€
- Association Football : 3000 €
- Association La Cabanne à Mots : 1700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

ADOPTTE ces 4 subventions à l'unanimité ;

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ces subventions.

## 5. ENTRETIEN

### *Remplacement du moteur de volée de la cloche 2 - église*

M le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer, en raison de sa vétusté, le moteur de volée de la cloche 2 de l'église, actuellement en défaut. Cette situation a entraîné une cassure de la chaîne. L'entreprise BODET en charge des dépannages sur le bâtiment a proposé un devis en ce sens - 1 537 € HT, soit 1 844.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE de réaliser les travaux

CONFIE cette opération à l'entreprise BODET

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

### *Implantation d'un KIOSQUE bois à l'étang communal*

M le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'implanter à l'étang municipal un lieu couvert et en dur susceptible de faciliter l'organisation conviviale des manifestations proposées sur place. Le Lycée Professionnel, section ossature bois, a réalisé un kiosque en bois d'environ 5m de diamètre - travail pédagogique de cette année scolaire. Il propose de le vendre à la Ville et d'en assurer l'implantation (hors maçonnerie et hors couverture).

Considérant que l'enseignement professionnel dispensé à Varzy au Lycée-collège « le mont Chatelet » permet d'acquérir des connaissances théoriques qu'il est utile de mettre en application sur le domaine public, compte tenu de l'utilité de l'ouvrage présentant un intérêt tant pour les jeunes scolaires que pour les Varzycois, utilisateurs des abords de l'étang municipal et de son faible coût d'achat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir le dit KIOSQUE aux conditions fixées par le Lycée et au coût de 3 990 € TTC,

CONFIE son implantation près de l'étang aux services techniques municipaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

## 6. ENERGIE

### *Groupement de commandes - contrats d'électricité*

Le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence sur les consommateurs professionnels. Les tarifs réglementés de vente de l'électricité sont supprimés pour l'électricité au 31/12/2015. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à un groupement de commande régional pour quatre bâtiments municipaux nécessitant une puissance de plus de 36KWA – écoles primaires et maternelles, château et salle des loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

DIT qu'il adhère au groupement de commande régional, tel que décrit précédemment

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

## 7. INTERCOMMUNALITE

### *Adoption du rapport d'activités 2014 - communauté de communes*

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Val du Sauzay.

Vu l'article 15211-39 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le rapport.

## 8. ENLEVEMENT DES DEPOTS ILLICITES DE DECHETS MENAGERS

M le Maire expose à l'assemblée les nombreux troubles constatés sur la voie publique relatifs aux dépôts illicites de déchets ménagers et assimilés, malgré l'information en matière de tri, des services offerts par la communauté de communes du Val du Sauzay et les conséquences tant en terme de mobilisation de personnel municipal que de moyens pour leur enlèvement. Le préjudice causé à la municipalité et l'atteinte à son environnement, autour des points d'apport volontaire et hors des emplacements règlementaires prévus par la communauté de communes du Val du Sauzay, est devenu une préoccupation quotidienne négative.

Actuellement, la seule compétence d'enlèvement des ordures ménagères et de la gestion de la déchetterie intercommunale, est exercée par la communauté de communes. Le pouvoir de police spéciale défini à l'article L.541-3 du code de l'environnement permet d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

déchets. L'autorité titulaire du pouvoir de police compétente pour mettre en oeuvre les dispositions de cet article au sein de la commune est le maire.

Considérant que tout dépôt d'ordures ménagères ou déchets recyclés constaté sur la voie publique, hors règlement communautaire, est interdit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à LA MAJORITE - une abstention (J.F. OCHAT) :

DECIDE de mettre en place la facturation des dépôts illicites constatés sur la voie publique municipale pour toute personne identifiée ;

FIXE un tarif forfaitaire de 130 € à la charge de tout contrevenant, pour l'enlèvement des objets, ordures ménagères résiduelles, biodéchets déposés illicitement sur un lieu public et évacués vers la déchetterie intercommunale ou autre lieu d'évacuation ;

CHARGE les agents municipaux d'appliquer les dispositions d'enlèvement ;

AUTORISE M le Maire ou son représentant à appliquer les présentes dispositions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 –

### questions supplémentaires :

#### 9. travaux sylvicoles 2015 en forêts communales ;

A la suite de la commission municipale « forêts » du 17 mars 2015 et la liste de travaux proposées par l'ONF, gestionnaire des forêts communales, une somme de 35.000 € a été inscrite au BP 2015 – conseil municipal du 13 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE adopte la proposition de travaux de l'ONF – 2015

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tout document administratif attendant à ces travaux..

#### 10. marché de maîtrise d'œuvre à l'école maternelle

M. le Maire propose de missionner un cabinet d'architecte afin que soit soumis au conseil municipal des propositions de travaux visant à l'amélioration des conditions quotidiennes de l'école maternelle. La commission extra-municipale, constituée à cet effet, sera de nouveau réunie afin d'échanger et/ou d'améliorer les propositions techniques. Des subventions publiques seront alors recherchées pour boucler le plan de financement des travaux et des équipements complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la MAJORITE – 2 abstentions (A. Verrier, R. REGNIER)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un appel d'offres et à signer tout document relatif à cette opération.

#### 11. convention d'installation d'une station de mesures météorologiques sur la commune ;

L'implantation d'une station automatique du réseau propriétaire de Météo-France est envisagée sur la commune. Une convention entre les deux parties intègre de percevoir un loyer de 400 € annuel pour une période de 3 ans, à compter du 1/7 prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTE la proposition de Météo-France

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

#### 12. maîtrise d'œuvre du chantier de rénovation de l'hébergement au château - honoraires complémentaires ;

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 22 juin 2015 à 20 heures

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2013-51 du 9 Avril 2013 confiant à Madame Camille BENTEJAC, architecte, la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes d'un local d'hébergement de groupes situé au château.

Le montant des honoraires était de 12 800 € H.T. (12 % du montant des travaux).

A ce jour, le coût définitif des travaux s'élève à la somme de 314 381,00 € H.T.

Au vu de l'augmentation de la dépense de l'opération, il s'avère nécessaire d'établir un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre avec Mme Camille BENTEJAC correspondant aux honoraires supplémentaires qui s'élèveront à la somme de 19 813,00 € HT (montant en plus des 12 800 € de base).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE adopte cette proposition.

13. création d'une provision pour le chauffage des locataires du logement communal, 1, place du marché
--

M. le Maire propose de facturer une provision de 50 € par mois pour le paiement du chauffage de l'appartement situé au 1 place du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE adopte cette proposition.

### 14. Questions diverses

- L'Association de pêche se reconstitue. Elle permettra aux seuls membres de l'association d'organiser des pêches de nuit - carpes.
- Rappel : la projection de la Vidéo de Sainte Eugénie aura lieu à 15h30 le 14 juillet dans la salle du Château.
- Il a été choisi l'Auberge du Chemin pour assurer le repas républicain du 14 juillet.
- Le feu d'artifice sera tiré le soir du 13 juillet - coût de 3.500 €
- Installation d'un poteau d'incendie est ajouté aux travaux de la rue de Vézelay
- Au centre ville, le raccordement de l'assainissement pour le local de la Croix rouge a été réalisé
- Rappel : Inauguration de la 2<sup>ème</sup> exposition temporaire du Musée le 2 juillet à 17h
- La fête Médiévale a rencontré un grand succès et devrait être reconduite en 2016
- Deux réunions ont eu lieu en mairie avec pour objet : la précarité énergétique et e-Bourgogne.

Clôture du Conseil Municipal à 22 h